

LE MONDE *diplomatique*



« manuel d'économie critique » • 2016

x. Finance : l'insoutenable promesse • pages 176 et 177

AVANT, AILLEURS

Marier finance et islam

Au cœur de la tornade qui emporta l'économie mondiale en 2007-2008, un secteur de la finance se trouva largement épargné, les activités spéculatives et les produits trop complexes qui avaient ébranlé la finance conventionnelle lui étant interdits. La finance islamique, en effet, est à la fois conservatrice et soucieuse d'éthique.

PAR IBRAHIM WARDE

LA création en 1970 de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) regroupant les pays musulmans remet les préceptes économiques de l'islam à l'ordre du jour. Un nouvel *ijtihad* (« effort de réflexion juridique ») conclut que les activités économiques sont bénéfiques tant qu'elles sont exercées dans un cadre moral et religieux strict. En 1974, dans la foulée du quadruplement des prix du pétrole, l'OCI décide de créer la Banque* islamique de développement. Basée à Djeddah, cette institution pose les jalons d'un système d'entraide fondé sur des principes islamiques. En 1975, la Dubai Islamic Bank est la première banque privée islamique à voir le jour.

Aux premiers temps de l'islam, des caravanes financées par l'association entre le capital et l'effort

Car si la religion se montre favorable au commerce (profession exercée par le prophète Mahomet et ses quatre successeurs), elle condamne les gains générés par la finance « pure ». Le Coran déclare par exemple que, malgré leurs apparentes similitudes, les profits générés par le commerce sont fondamentalement différents de ceux que génèrent les prêts à intérêt (sourate 2, verset 275). Les premiers sont licites, tandis que l'usure (*riba*) est strictement interdite : l'argent à lui seul ne peut produire de l'argent, et tout financement doit profiter à l'économie réelle.

Aux premiers temps de l'islam, les caravanes commerciales étaient en effet financées par l'association entre le capital* et l'effort. Le bailleur de fonds, souvent un marchand aisé, finançait une opération commerciale menée par ce qu'on appellerait aujourd'hui un entrepreneur ; tous deux se partageaient profits* et pertes sur la base de pourcentages préétablis.

Des banques optimistes

C'est donc la finance participative – *mudaraba* (commandite) et *musharaka* (association) – qui constitue l'idéal de la finance islamique. Cette forme, séduisante en théorie et qui relève d'une logique similaire à celle du capital-risque, n'est en réalité que partiellement mise en pratique. Elle l'est par exemple dans le cadre de la rémunération des dépôts : les « comptes d'investissement » (équivalent des comptes d'épargne) sont ainsi rémunérés en fonction des bénéfices de l'établissement.

Mais l'essentiel de l'activité des banques islamiques consiste à recréer, à travers des contrats sanctionnés par les juristes religieux, une gamme d'instruments qui sont en mesure de financer l'économie réelle. Ainsi par exemple de la *murabaha*, où la banque joue le rôle d'intermédiaire commercial, achetant des marchandises nécessaires à ses clients et les leur revendant moyennant profit, ou de l'*ijara*, qui correspond au crédit-bail des banques conventionnelles. Ces produits doivent respecter les interdits islamiques, souscrire au principe de transparence et éviter tant la spéculation* que le *gharar* (risque excessif ou avantage indu).

C'est dans ce cadre que de nouveaux produits financiers ont vu le jour. Citons en particulier les sociétés d'investissement à capital variable (sicav) islamiques, qui n'investissent ni dans les secteurs illicites (comme l'alcool ou l'armement), ni dans les sociétés financières ou celles qui s'avèrent trop endettées, ainsi que les produits d'assurance (*takaful*) ou de financement immobilier islamique.

Mais ce sont surtout les obligations* islamiques (*sukuk*), adossées à des actifs* tangibles, comme l'immobilier ou les matières premières, qui ont depuis le début des années 2000 suscité l'engouement des investisseurs, y compris hors du monde musulman. Le Royaume-Uni (qui compte six banques islamiques) ainsi que le Luxembourg et Hongkong ont déjà émis des *sukuk*. De nombreux autres pays, y compris la France, ont aménagé leur cadre fiscal et juridique pour faire de même.

Les institutions financières islamiques opèrent aujourd'hui dans plus d'une centaine de pays et « pèsent » environ 2 500 milliards de dollars. Les systèmes financiers de pays tels que l'Iran ou le Soudan sont entièrement islamiques. En Arabie saoudite, le système financier est à 70% islamique. Même si la baisse des prix du pétrole depuis 2014 suggère que les taux de croissance ne pourront se maintenir, les banques islamiques restent optimistes.

J'ÉCRIS TON NOM, LIBERTÉ

Lors de la convention républicaine de San Diego, en 1996, le président de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, a cherché au moyen d'exemples parlants à définir l'identité de cette noble dame, la liberté, qui, depuis la chute du mur de Berlin, a séduit la planète entière. « *Laissez-moi commencer mon propos en vous présentant Kent Steffes. Il a gagné la première médaille olympique jamais accordée au volley-ball de plage. Il est californien. Kent est un exemple de ce que signifie la liberté. Il y a quarante ans, le volley-ball de plage naissait à peine. À présent, c'est un sport olympique. Aucun bureaucrate n'aurait inventé le volley-ball de plage. Et c'est cela que la liberté signifie.* »

IBRAHIM WARDE

Professeur d'économie internationale à la Fletcher School of Law and Diplomacy.

Auteur d'*Islamic Finance in the Global Economy*, Edinburgh University Press, 2013.

Mot clés: Islam Finance Religion Commerce Économie Spéculation